

La loi du 9 juillet 1965 implique une organisation, particulière aux armées, de la formation professionnelle des adultes, au profit des engagés de longue durée

Titre(s) : La loi du 9 juillet 1965 implique une organisation, particulière aux armées, de la formation professionnelle des adultes, au profit des engagés de longue durée [Texte imprimé] / chef d'escadrons Leblanc ; 79ème promotion de l'Ecole Supérieure de Guerre

Auteur(s) : LEBLANC chef d'escadrons

Autre(s) responsabilité(s) : École supérieure de guerre Paris 1147 - Éditeur scientifique

Editeur, producteur : [S.l.] : Ecole Supérieure de Guerre [1966]

Description matérielle : 1 vol. (40 f.) ; 30 cm

Titre de forme : [Promotion de l'Ecole Supérieure de Guerre. Ecole Supérieure de Guerre.]

Sujet - Nom commun : Enseignement militaire -- France -- 1945-1970
Formation professionnelle -- France -- 1945-1970